

FORMATION PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Référent Santé Sécurité

5 jours - Présentiel

Formation destinée à toute personne désignée par son entreprise comme Référent Santé et Sécurité. Ce module répond aux obligations de l'employeurs décrit dans l'Article L4644-1 du code du travail.

Référence : SPE-PREV-REF-SS-5J-P

Durée : 35h (5j) **Modalité** : Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : 5 semaines

Effectif maximal : 5 participants

Profil des apprenant(e)s

- Tout secteur d'activité
- Tout personnel d'entreprise quel que soit le poste occupé
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

Prérequis

- **Aucun**

Objectifs pédagogiques

- Définir les enjeux de la Santé Sécurité au Travail et identifier les partenaires de la prévention
- Acquérir les connaissances de base réglementaires en matière HSE
- Identifier les obligations de l'employeur et du salarié
- Identifier les responsabilités civiles et pénales en entreprise
- Décomposer les missions de référent Santé Sécurité de l'entreprise
- Mettre en œuvre les outils de l'entreprise pour répondre aux obligations réglementaires
- Contribuer au renforcement de la culture sécurité de l'entreprise



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de **LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de **TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44100095510 auprès du préfet de la région GRAND-EST - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/0/09

Version du document : V22-03-1

Contenu de la formation

- REGLEMENTATION :
 - Le système juridique français
 - Les obligations de l'employeur
 - Les obligations de l'employé
 - Les partenaires de la prévention
- LES ENJEUX DE LA SECURITE :
 - Définitions des accidents de travail et des maladies professionnelles
 - Les statistiques AT/MP - La déclaration des accidents et des maladies professionnelles
 - L'aspect humain, économique, sociale et réputation de l'entreprise
- MISSIONS DU REFERENT SANTE SECURITE :
 - Un appui à l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail
 - L'appellation du fonctionnel et de la sécurité et des conditions de travail
 - Missions type d'un fonctionnel / d'un service de sécurité
- LES CONNAISSANCES DE BASES REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) :
 - Les réglementations spécifiques, normes, recommandations et règles APSAD
 - Les principes généraux de prévention
 - L'information et la formation des salariés (Accueil sécurité du poste de travail)
 - Les autorisations et les habilitations
 - Les vérifications périodiques et contrôles obligatoires
 - Les notions de responsabilités civile et pénale & la délégation
 - Le Droit d'alerte et de retrait
 - Les registres et documents obligatoires, les affichages obligatoires, les règles et consignes internes
 - La gestion de la sécurité (les contrôles périodiques obligatoires / les plans de prévention / les formations et sensibilisation en matière de sécurité / bilan annuel et programme de prévention...)
 - Le danger grave et imminent
 - Situation particulière des intérimaires en matière de risques (notion de poste à risques...)
 - Les principaux risques : le travail sur écran, l'éclairage, l'ambiance thermique, le bruit, risque électrique, la manutention manuelle, les TMS, le travail en hauteur, les produits dangereux, les RPS
 - Le plan national et régional santé au travail
 - La pénibilité
- ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL :
 - Méthode d'analyse de l'arbre des causes
 - Nature des liens logiques entre les faits (chaîne, conjonction, disjonction, exercices par groupes)
- EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :
 - L'obligation d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des salariés : Le décret du 05 novembre 2001
 - La méthodologie d'évaluation des risques professionnels
 - L'articulation avec la pénibilité
 - La fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels (traçabilité)
 - Les 25 risques Professionnels par famille (dont les Risques Psycho-sociaux)



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de TROYES : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44100095510 auprès du préfet de la région GRAND-EST - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/0/09

Version du document : V22-03-1

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DU, DUER, DUERP)
- **STRUCTURE, ORGANISATION, REGLES ET MOYENS :**
 - L'analyse et l'évaluation des risques professionnels dans l'organisation
 - La définition et l'application des bonnes pratiques dans son activité : consignes, règles, procédures
- **FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION :**
 - L'accueil des salariés au poste de travail
 - Le suivi des formations santé sécurité au poste de travail
 - Animer des mini réunions / ¼ d'heure Santé sécurité / causerie sécurité
- **ANALYSE, MESURE ET SUIVI SSCT :**
 - Conduite d'une visite de sécurité / Audit (But, méthode, principe, déroulement) ex de support de rapport de visite de sécurité
 - L'analyse des incidents, accidents et des situations dangereuses
 - La gestion de la co-activité et des entreprises extérieures
- **LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES (REFERENT HSAS) :**
 - Définition légale et cadre juridique
 - Notions de discriminations et de harcèlements
 - Savoir détecter les situations et comportements à risques
 - Déclencher une procédure d'enquête en connaissant les divers recours
- **RENFORCER LA CULTURE SECURITE DE L'ENTREPRISE :**
 - Comprendre les comportements / sécurité
 - Faire adhérer aux règles de sécurité
 - L'exemplarité du RSS
 - L'implication et la motivation des collaborateurs
 - Faire évoluer la culture sécurité de l'entreprise

Organisation de la formation

Equipe pédagogique Intervenant.e spécialisé.e dans la réalisation de DU et de formations CSE

Ressources techniques et pédagogiques

- **Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle**
- **LOGISTIQUE : Venir avec son nécessaire de prise de note**
- **LOGISTIQUE : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection**
- **Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)**

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - **Agence de TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44100095510 auprès du préfet de la région GRAND-EST - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/0/09

Version du document : V22-03-1